



Informations générales

- Le service intendance est ouvert tous les jours de 7h30 à 12h45, sauf le mercredi. Une boîte à lettres sécurisée est à disposition pour déposer des documents (chèques, RIB...)
- tout élève doit être en possession de sa carte qui sert de carte d'accès au restaurant scolaire (et au service restauration du lycée Bérard pour les internes).

Fonctionnement de la demi-pension

La demi-pension fonctionne 5 jours par semaine suivant le principe du paiement à la prestation (un repas consommé = un repas payé).

Le système de réservation des repas (réservation ou annulation avant 17h la veille) sera appliqué à compter du 12 septembre.

Pour les nouveaux élèves, un chèque d'acompte de 30€ minimum devra accompagner l'inscription afin que les comptes soient approvisionnés dès la rentrée. Les cartes magnétiques, valables pour toute la scolarité, seront distribuées le jour de la rentrée en même temps que les autres documents administratifs.

Toute carte perdue ou détériorée sera facturée 4,50 €

Les élèves déjà présents conservent leur carte qui reste approvisionnée du solde restant en fin d'année : vérifiez que votre solde est bien suffisant afin de pouvoir manger dès le premier jour. Vous pouvez réalimenter votre carte avant la rentrée par le système de E service de l'ENT ou bien nous faire parvenir un chèque lors de la réinscription début juillet.

Prix du repas 3,99 € (pour 2022)

Internat : paiement au forfait. Le règlement de la pension s'effectue sur facture chaque trimestre et doit être réglé au début du trimestre. En cas d'absence à l'internat il convient de prévenir l'intendance du lycée de la Plaine de l'Ain afin qu'une remise d'ordre puisse éventuellement être effectuée.



IMPORTANT

Les chèques sont encaissés immédiatement par le lycée - Un **fonds social** financé par la Région et l'Etat existe pour aider les familles qui connaissent des difficultés financières (s'adresser à l'Assistante Sociale ou à l'intendance pour récupérer un dossier).

Bourses : les élèves boursiers recevront l'intégralité de leur bourse trimestre échu. Il est possible de verser une partie ou la totalité des bourses sur la carte de restaurant sur demande écrite au service d'intendance dès que l'établissement a reçu la notification de bourse. Une bourse n'est acquise que si l'élève a fait preuve d'assiduité durant le trimestre. **Joindre impérativement un RIB chaque début d'année à l'intendance sinon la bourse ne pourra pas vous être versée.**

Coupon d'inscription à compléter obligatoirement



NOM :

Prénom :

Niveau 2022/2023.....

☐ externe

☐ interne (forfait)

☐ demi-pensionnaire (hors forfait) : élèves désirant prendre même occasionnellement leur repas au lycée

Je joins un chèque de (30€ minimum) à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée de la Plaine de l'Ain avec nom et prénom au dos.



IMPORTANT

Pour les boursiers : joindre obligatoirement un RIB

Fait le :

SIGNATURE :

➔ **TOUT ELEVE DOIT ETRE EN POSSESSION DE SA CARTE DE LYCEEN** qui sert de carte d'accès au restaurant scolaire (et au service restauration du lycée Bérard pour les internes).

APPROVISIONNEMENT DU COMPTE

 **Une carte non approvisionnée n'autorise pas l'accès au self.**

L'approvisionnement initial des nouveaux inscrits se fait au moment de l'inscription grâce à un chèque de **30€ minimum**.

Pour les réapprovisionnements, le paiement se fait :

- soit en espèces, auprès du service intendance avec émission d'un reçu de l'adjointe gestionnaire,
- soit par chèque, à déposer dans la boîte aux lettres du service intendance (à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DU LYCEE DE LA PLAINE DE L'AIN),



Au dos des chèques, mentionnez votre nom, prénom et votre numéro de carte

- soit par virement à distance sécurisé par Internet, à partir du site du lycée (« E-services ») : 30€ minimum (ce moyen de paiement est à privilégier mais n'est pas possible pour le premier paiement à l'inscription car le compte n'est pas activé),

PASSAGE AU SELF

Le convive qui a réservé son repas et qui possède une carte **dont le compte est suffisamment approvisionné** se voit délivrer un plateau en passant sa carte dans le lecteur du distributeur de plateaux.

Le solde du compte apparaît sur l'écran du distributeur lors du passage au self. Vous pouvez également vérifier le solde et les consommations sur le site du lycée (« E-services »).

 **Les repas réservés sont débités dès réservation.**

En cas d'oubli de carte, tout comme en cas d'oubli de réservation, vous présenter le matin à l'intendance,. **Ces cas doivent rester très exceptionnels.**

VOL OU PERTE

 **A signaler immédiatement à l'Intendance qui bloquera la carte.**

En cas de vol, perte ou détérioration, une autre carte devra être rachetée (**coût 4,50 €**). La précédente carte sera automatiquement désactivée.

DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE

La carte est valable pour toute la scolarité avec report du solde d'une année sur l'autre. Le solde est reversé au départ de l'élève par virement (**fournir un RIB**).



Fournir au service intendance, au moment de l'inscription :

- **Un chèque de 30€,**
- **Un RIB (impératif si boursier)**